

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 9 juillet 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018**

**2018 DFPE 62** Subventions (121.354 euros) et avenants n° 2 à l'association Jeunesse Loubavitch (9e) pour ses deux établissements d'accueil de la petite enfance.

**Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivant ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 juin 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à l'association Jeunesse Loubavitch (9e) pour ses deux établissements d'accueil de la petite enfance ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 19 juin 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec l'association Jeunesse Loubavitch ayant son siège social 8, rue Lamartine (9e), pour l'attribution de deux subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 70.813 euros est allouée à l'association Jeunesse Loubavitch, pour la crèche collective, située 49-51, rue Petit (19e) (n° tiers SIMPA : 20081, n° dossier : 2018-03204).

Article 3 : Une subvention de 50.541 euros est allouée à l'association Jeunesse Loubavitch, pour la crèche collective, située 27, rue Riquet (19e) (n° tiers SIMPA : 20081, n° dossier : 2018-03205).

Article 4 : Les dépenses correspondant à cette subvention seront imputées au chapitre fonctionnel 4, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2018 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**